



2023-06-12/01

Mairie

15 Route de la Bastie
42130

Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la demande de la Société DEMIRCI Bâtiment pour mise en place d'un échafaudage au 1631 RD 1089 pour le compte de M. CURTIL Bernard, pour ravalement de façade à compter du 13 juillet 2023 pour une durée de travaux estimée à un mois ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

La société DEMIRCI Bâtiment est autorisée à procéder à la mise en place d'un échafaudage au 1631 Route Départementale 1089 pour une durée d'un mois à compter du 13 juillet 2023.

Article 2 :

Cette intervention nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement d'un échafaudage en saillie sur la chaussée, avec pose d'un véhicule à projeter,
- interdiction de stationnement sur l'emprise de la zone de travaux pendant la durée du chantier,
- report du cheminement piétons sur la voie opposée.

Article 3 :

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

La société DEMIRCI Bâtiment occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

Batiment.demirci@gmail.com

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 12 juin 2023.

Le Maire,

Pierre DREVET.

